



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ? VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre des élections qui se tiendront le 7 novembre prochain dans la ville de Baie-Comeau, la présidente d'élection invite les électrices et les électeurs à s'assurer que leur nom est inscrit sur la liste électorale s'ils désirent exercer leur droit de vote.

Un avis d'inscription et carte de rappel a été transmis dans les dernières semaines aux électrices et électeurs de la municipalité. Si votre nom n'apparaît pas sur cet avis, que vous y constatez des erreurs ou omissions, ou que vous n'avez pas reçu un tel avis, vous pouvez vous inscrire ou faire apporter les corrections nécessaires lors de la commission de révision.

De plus, une liste électorale est disponible pour consultation au bureau de la présidente d'élection.

La présidente d'élection désire informer la population que toute demande d'inscription, de radiation ou de correction doit être présentée devant la **COMMISSION DE RÉVISION qui se tiendra au 2, place La Salle à Baie-Comeau**, aux jours et heures suivants, et ce, pour tous les districts électoraux :

Jeudi 21 octobre 2021	9 h à 22 h
Vendredi 22 octobre 2021	9 h à 16 h
Samedi 23 octobre 2021	9 h à 15 h

Pendant cette période, une demande de révision pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par le conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale d'une même section de vote.

Dans le cas d'une demande d'inscription d'un électeur domicilié, l'adresse précédente du domicile est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un doit mentionner le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée.

N'oubliez pas que pour voter lors de l'élection municipale du 7 novembre prochain, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale.

VOTE PAR ANTICIPATION

La présidente d'élection de la Ville de Baie-Comeau rappelle que les électrices et les électeurs auront la possibilité de **voter par anticipation les samedi et dimanche 30 et 31 octobre de 9 h 30 à 20 h**, aux bureaux de scrutin suivants :

➤ **Pour les districts Saint-Sacrement et Mgr-Bélanger :**

Pavillon Saint-Sacrement
2269, rue Alice
Baie-Comeau (Québec) G5C 1B1

➤ **Pour les électeurs et électrices des districts Trudel et N.-A-Labrie :**

École secondaire Serge-Bouchard (gymnase)
640, boulevard Blanche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B3

➤ **Pour les districts La Chasse et Saint-Nom-de-Marie :**

Polyvalente des Baies (cafétéria)
40, avenue Michel-Hémon
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2K4

➤ **Pour le district Sainte-Amélie :**

Polyvalente des Baies (place publique)
40, avenue Michel-Hémon
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2K4

VOTE AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Les électrices et les électeurs auront aussi la possibilité de **voter aux bureaux déterminés par la présidente d'élection les lundi et mardi 1^{er} et 2 novembre de 9 h 30 à 20 h**, aux bureaux de scrutin suivants :

➤ **Pour les districts Saint-Sacrement, Mgr-Bélanger, Trudel et N.-A.-Labrie (Mingan) :**

Pavillon Saint-Sacrement
2269, rue Alice
Baie-Comeau (Québec) G5C 1B1

➤ **Pour les districts La Chasse, Saint-Nom-de-Marie et Sainte-Amélie (Marquette) :**

Pavillon Mance
41, avenue Mance
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1M3

JOUR DU SCRUTIN 7 NOVEMBRE 2021

Les bureaux de scrutin seront ouverts de **9 h 30 à 20 h** le jour du scrutin le **dimanche 7 novembre**.

Veillez prendre note qu'un vote au poste de préfet de la MRC de Manicouagan aura lieu dans tous les quartiers de la Ville de Baie-Comeau.

Signé à Baie-Comeau, le 19 octobre 2021.



Annick Tremblay, présidente d'élection
Maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau
2, place La Salle, 1^{er} étage
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3
Tél. : 418 296-8188 Téléc. : 418 296-8194
elections@ville.baie-comeau.qc.ca